

**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 FÉVRIER 2015**

L'an deux mil quinze le vingt-et-un février à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame Anne VANPEENE, Maire.

Etaient présents : VANPEENE A., Maire ; LEFEBVRE G., BECUE P., DECLERCK M., Adjoints ; THORIS L., VANDAELE F., DECOOL B., HEYMAN F., EVERAERE M., PAGNERRE A.-S., GOUY M., Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mme LAUWERIE N. qui a donné procuration à Mr. GOUY M.
Mr. DEBRIL A. qui a donné procuration à Mr. BECUE P.
Mme BROUX S. qui a donné procuration à Mme EVERAERE M.
Mme GHILLEBAERT M. qui a donné procuration à Mr. LEFEBVRE G.

Secrétaire de séance : Mr. DECOOL Bruno

Le compte rendu de la réunion du 28 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 -COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

- *Résultats de la section de Fonctionnement* :

– Dépenses : 581 513,67 €
– Recettes : 844 071,15 €

soit un excédent de 262 557,48 €

- *Résultats de la section d'Investissement* :

– Dépenses : 553 110,60 €
– Recettes : 875 871,82 €

soit un excédent de 322 761,22 €

Détail des opérations d'investissement :

- ❖ Bâtiments.....: 464 807,08 €
(école : 460 779,31, électricité boulangerie)
- ❖ Matériel..... : 1 588,50 €
(achat adoucisseur lave-vaisselle, sono portable)
- ❖ Travaux en Régie.....: 2 911,87 €
(plafond boulangerie, panneaux signalisation voirie)

En investissement, il reste à réaliser, en dépenses, un montant de 538 200,00 € (537 000,00 € : travaux extension école), (100,00 € : acquisition partie voirie au Conseil Général), (1 100,00 € : achat matériel vidéo-projection) qui sera reporté au budget 2015, et en recettes, un montant de 250 000,00 € (prêt relais pour travaux école dans l'attente de versement des subventions).

Les comptes administratif et de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Concernant les projets 2015, sont évoqués la réalisation d'un terrain de pétanque, l'aménagement d'un parking et une mise en sécurité des abords de l'école qui feront l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police, l'achat de mobilier pour une classe en remplacement des derniers bureaux en bois, l'achat de matériel pour la garderie, l'agrandissement du réfectoire de la cantine, l'achat du terrain derrière la Salle Markant.

Des travaux urgents pourront être programmés au presbytère pour éviter sa dégradation dans l'attente de son changement d'affectation qui fera l'objet d'une étude et d'une recherche de subventions. A terme, ce bâtiment communal accueillera la nouvelle mairie.

Madame le Maire informe également que la loi impose le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) auprès du Préfet, faisant état d'un diagnostic, chiffrage et programmation de travaux de mise en accessibilité dans un délai de 3 ans pour les établissements recevant du public, avant le 27 Septembre 2015.

Cette loi concerne les propriétaires d'établissements publics ou privés, et donc notamment les commerces.

La Commune devra missionner un bureau d'études pour établir l'agenda concernant ses bâtiments.

2 - NOM DE L'ÉCOLE

Madame le Maire fait part qu'elle n'a pas encore le retour des questionnaires distribués à l'école et propose de reporter cet objet à la prochaine réunion.

3 - QUESTIONS DIVERSES

- a) Mise à disposition du personnel communal auprès de la C. C. F. I. pour l'entretien de la voirie

Le Conseil accepte la convention proposée par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (C. C. F. I.) mettant à sa disposition du personnel communal pour l'entretien de la voirie communautaire.

b) Prise en charge stage approfondissement BAFA

Madame le Maire rappelle au Conseil la formation au BAFA en cours pour le personnel qui intervient dans le cadre des activités prévues par la réforme des rythmes scolaires.

Elle propose que la Commune prenne en charge les frais du stage d'approfondissement comme suit :

- ❖ 275,00 € pour Mme VERBEKE Nadine, employée communale
- ❖ 150,00 € pour Melle PLAYE Tiphanie, employée en emploi d'avenir.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

c) Demande de subvention parlementaire pour achat d'un tableau interactif pour l'école

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, décide l'achat d'un tableau blanc interactif pour l'école pour un montant de 2 174,90 € H. T., et sollicite une subvention de 1 000,00 € auprès du Député de la 15^{ème} circonscription au titre de la réserve parlementaire 2015.

d) Fiscalisation des contributions communales

Madame le Maire rappelle que les syndicats, auxquels la Commune a délégué certaines de ses compétences, fiscalisent la participation communale, c'est le cas notamment de l'U. S. A. N. (Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord) pour 11 893,29 € et du S. I. E. C. F. (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre) pour 3 € par habitant.

La Commune a délégué en 2014 la défense extérieure contre l'incendie au SIDEN – SIAN qui mettra en place cette année la fiscalisation de la contribution s'élevant également à 3 € par habitant. Le Conseil approuve cette disposition.

e) Adhésion au groupement de commandes du S. I. E. C. F. pour achat d'énergie, de fournitures et services

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le marché d'achat groupé d'énergie avec effet au 1^{er} Janvier 2016, en raison de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA (tarifs jaune et vert) au 31 Décembre 2015.

Pour le tarif bleu, le marché ne sera attribué que si le prix est inférieur aux tarifs réglementés.

La Commune peut être concernée par le tarif bleu et l'achat de fioul.

Quant à la possibilité de mettre en place le très haut débit (accès internet), des études sont en cours.

f) Concertation publique : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P. L. U. i.)

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes (C. C. F. I.) a décidé de mettre en œuvre une concertation publique, en prévision de l'élaboration du P. L. U. i. qui se substituera, à terme, au Plan Local d'Urbanisme communal. Pour le moment, seul l'état des lieux est en cours. Les administrés auront la possibilité de faire part de leur avis, de s'exprimer, et d'être informés de la procédure. Pour les personnes intéressées par cette concertation, la documentation est disponible en Mairie.

g) *Enquête agence de l'eau artois – picardie*

L'agence de l'eau a lancé une enquête de consultation du public du 19 Décembre 2014 au 18 Juin 2015 pour élaborer des plans de gestion dans le but de garantir le bon état des eaux douces, des milieux marins, de prévenir et limiter les inondations, objectifs nationaux et européens.

Les personnes souhaitant participer à l'enquête peuvent le faire sur : <http://consultation.eau-artois-picardie.fr>. Les documents sont également à disposition en Mairie.

h) *Dispositif « voisins vigilants »*

Ce dispositif est de plus en plus présent dans les communes.

Il s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Le Conseil s'interroge sur la mise en place de ce dispositif à Winnezele.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.